

La gestion contractuelle municipale
et les outils du pôle d'expertise en gestion contractuelle (PEX)

Étape préalable - Aide-mémoire

La planification des besoins

Aide-mémoire pour planifier les besoins :

- Connaître l'état des actifs existants.
- Identifier les besoins prioritaires et secondaires sur l'entretien des actifs.
- Projeter les nouveaux actifs en fonction de leur priorité et des critères identifiés objectivement entre les membres du conseil et les gestionnaires municipaux.
- Prioriser dans le temps l'ensemble des projets de l'organisme municipal.
- Prévoir des délais suffisants et réalistes.
- Prévoir l'affectation des ressources à l'interne aux projets.
- Établir un budget général prévisionnel pour l'ensemble des projets.
- Identifier les sources de financement attribuable par projet.
- Programmer la recherche de financement pour chaque projet.

Cet aide-mémoire est un outil développé dans le cadre de la capsule :
[Étape préalable : La planification des besoins](#)